DISPONIBILITÉ DE L'EAU POTABLE

Hocine Necib rassure

Le ministre des Ressources en eau et de l'Environnement, Hocine Necib, qui a effectué hier une visite de travail à Blida, a fait savoir que l'Etat est en phase d'adopter une stratégie qui consiste à partager les eaux des barrages avec les zones qui sont dans le besoin de cette matière vitale afin de combler le manque aussi dans leurs barrages ou dans leurs nappes phréatiques.

Dans le même sillage, il ajoutera qu'actuellement les quantités d'eau dans les barrages sont en diminution flagrante notamment ceux des régions de l'est du pays à l'image des wilayas de Guelma et de Souk Ahras, renseignera le ministre. Et c'est pour cette raison que l'adoption de la stratégie de complémentarité et de solidarité entre les barrages, dira-t-il, sera la solution adéquate pour venir au manque dans les zones qui ont connu une faible pluviométrie. Mais pour Hocine Necib, la rareté de l'eau de pluie dans certaines régions du pays est loin d'être aussi inquiétante que cela puisse paraître car selon lui, il n'y a pas de crise en eau puisque les réserves dans les barrages qui sont de l'ordre de 4,5 milliards de mètres/cube sont acceptables et ne suscitent aucune crainte.

D'ailleurs, informera-t-il, son département et les services y afférents feront de leur mieux pour assurer un été sans manque d'eau sachant, insistera le ministre, que certains barrages du pays ont connu un remplissage fort intéressant pouvant aller jusqu'au double.

Dans cette optique, le ministre donnera l'exemple du barrage de Oued Bouroumi dont les quantités de remplissage ont atteint cette année les 80 millions de m³ alors qu'elles n'avaient pas dépassé l'année dernière les 40 millions de m³. Enfin, le ministre fera savoir que son département est sur le point de lancer 20 projets à l'échelle nationale aux fins de rendre disponible l'eau aussi bien pour les ménages que pour l'irrigation.

M. B.

Photo : Samir Sid

Hocine Necib.

AÏN DEFLA

Le ministre du Commerce exige la livraison du marché de gros de Bourached

Saci Ahmed Abdelhafidh, le ministre du Commerce était samedi dans la wilaya de Aïn Defla où il a effectué une visite d'inspection et de travail au niveau des structures relevant de son secteur, ou qui lui sont liées.

Son périple à travers la wilaya a été entamé par l'inspection du nouveau siège du Registre du commerce mitoyen avec le nouveau tribunal du chef-lieu de wilaya. Selon les explications données, ce siège aura à gérer 28 284 Registres dont les titulaires sont des personnes physiques et 1 509 attribués à des personnes morales.

S'agissant des sociétés étrangères inscrites au Registre, on en compte 49 de 12 nations avec en haut du tableau la France présente avec 12 sociétés, suivie de l'Égypte avec 8 et la Tunisie avec 7.

C'est dans le secteur des Services que l'on retrouve le plus d'intervenants étrangers dont les Français avec 8 intervenants sur 17, le reste se partage entre 11 intervenants étrangers.

Des commerçants étrangers inscrits au Registre du commerce on en dénombre 67 avec en tête la Tunisie (14), la France, (10) et l'Égypte (10 aussi). Cependant, cette structure apparemment achevée, flambant neuf, n'est pas encore opérationnelle du fait que l'entreprise et le bureau d'études n'ont pu brancher la conduite d'assainissement au collecteur. A ce sujet, il a été expliqué au ministre que le problème perdure depuis mai 2016 parce que le Département de la justice refuse que cette nouvelle conduite soit connectée à son réseau. L'envoyé du gouvernement dit ne pas comprendre cette situation «Je ne vois pas la raison de ce refus puisque le réseau d'assainissement est public, l'argent relève du Trésor public et le futur Service est à caractère public». Pour régler le problème du branchement à l'égout, il se fera par tout un détour et il coûtera ce qu'il coûtera. Il a été projeté que la conduite d'assainissement, se fera certainement par le biais du PCD ou par le budget de la wilaya. La seconde étape de la visite a eu pour objet l'inspection du chantier en voie de finition de l'important marché de gros que réalise la Société Magros.

Il était prévu qu'il allait être opérationnel avant le début du Ramadhan ce qui dénote déjà d'un certain retard. Les différents responsables de la réalisation de cette superstructure qui a pour mission de réguler le marché des fruits et légumes qui va approvisionner 5 wilayas ont tenté de justifier leur retard par les intempéries, la non-disponibilité de certains matériaux comme le ciment ou le rond à béton, des justifications que le ministre a balayé d'un geste «puisqu'il ne reste que le revêtement et le bitumage des voies et des espaces totalisant 7 200 m², maintenant, toutes les conditions sont réunies pour que cette opération soit réalisée dans les délais immédiats, aussi, j'exige que le marché soit livré au plus tard le 15 août prochain».

Lors d'un point de presse, il a été demandé au représentant du gouvernement où en est le traitement des dossiers de demandes de licences d'importations. Il dit que dans ce cadre «160 dossiers ont été déposés mais il n'y aura pas d'aval pour l'importation de produits que nous fabriquons en Algérie, notre mission et notre devoir est de soutenir et de protéger la production nationale». Toujours dans ce cadre, il cite les trois secteurs à savoir les appareils téléphoniques mobiles, l'électroménager, les cosmétiques et autres produits de beauté. Le ministre a achevé son périple par la visite d'un complexe frigorifique gigantesque appartenant à un gros producteur de pommes de terre, complexe implanté sur le territoire de la commune de Aïn Soltane, à 6 km à l'est de Khemis Miliana.

Karim O.

LE RECORD A ÉTÉ BATTU CE VENDREDI

L'Algérie dans le Guiness des records grâce à ses laveurs de vaisselle

Pour la quatrième édition de son événement de solidarité «Tahla Lemma», Henkel Algérie a organisé un iftar (rupture du jeûne), vendredi soir, conviant 1 000 personnes, à l'esplanade de Riadh El Feth.

Mounira Amine-Seka - Alger (Le Soir) - Après la dégustation du repas préparé sous l'œil bienveillant de la fameuse Chef Chahrazed, connue à travers la chaîne Samira TV, 412 femmes ont battu le record du Livre Guiness des records, pour le plus grand nombre de personnes lavant la vaisselle en même temps.

Selon la formule consacrée, la juge du Livre Guiness des records, Hoda Khachab, venue de Dubaï, a lancé : «Vous êtes officiellement extraordinaires !», annonçant ainsi, après avoir vérifié la propreté des assiettes, le record battu par les 412 femmes où aucun homme n'a osé s'aventurer.

L'esplanade est ornée de tables alignées, nappées de blanc, avec quelques-unes sous un chapiteau, réservées aux personnes âgées. A côté, un grand carré réservé aux tables hautes où bombonnes d'eau et bouteilles de lessive, avec deux bassines dont une réservée à la mousse, sont disposées, attendant les participantes au concours. Une heure avant, sous la lumière du soleil couchant, une douce brise transporte l'appel à la prière, annonciateur du moment de la rupture du jeûne. Les jeunes gens du staff s'affairent à mettre les soupières sur les tables, ainsi que les grandes assiettes de salade variée, le pain et les boureks, suivis du plat de résistance : tadjine zitoune, un plat traditionnel de poulet à la sauce blanche ornée d'olives vertes et de rondelles de carottes. En dessert, la pâtisserie reine de ce mois particulier : le qalb ellouz.

Ce repas géant que M. Jean Feminier, président-directeur général de Henkel Algérie, a déclaré «placé sous le signe de l'humanisme, de la solidarité, du partage et de la convivialité», s'est déroulé dans une ambiance bon enfant, regroupant les personnes âgées de différents hospices, des étudiants de différentes universités et de nombreux enfants d'orphelinats de l'Algérois. Il a permis non seulement de battre le record du monde en question, mais également de réunir les différentes tranches de la société.

Avant que ne débute le concours, une des personnes âgées affiche clairement sa joie et remercie l'initiateur de cette grande idée qui «m'a permis de me retrouver au milieu de gens attentionnés, souriants et chaleureux. A l'hospice des vieux de Birkhadem, nous ne mangions pas aussi bien. Nous prenions le nécessaire, surtout quand on est sous traitement. Depuis la venue de cette nouvelle directrice, les choses vont mieux, Dieu merci» ; dit-elle avec un sourire timide, mais un regard triste.

Lors du point de presse, Jean Feminier, président-directeur général de Henkel Algérie, a annoncé que la prochaine édition pourrait se faire dans d'autres wilayas et que d'autres tranches plus vulnérables de la société pourront y participer. Ce second record battu par l'Algérie qui a détrôné les Philippines avec 300 personnes lavant les assiettes simultanément, le 15 novembre dernier, s'installe en seconde position, après le record du plus grand couscous de 6 tonnes, cuisiné à Alger, le 3 juin 2004.

M. A.-S.

CONFLIT MOULOUD MEGHEZZI-SMART LINK COMMUNICATION

Lotfi Nezzar décidé à «aller jusqu'au bout»

Suite à la campagne «mensongère» ayant visé la société familiale SLC (Smart Link Communication) et, par-delà, la famille Nezzar, Lotfi Nezzar, directeur général SLC et fils du général à la retraite Khaled Nezzar, est sorti de son silence. Il a invité hier, au siège de sa société, la presse nationale pour répondre à la campagne «orchestrée par un certain Mouloud Meghezzi», un actionnaire dans la société.

Younès Djama - Alger (Le Soir) - L'affaire aura dépassé le simple litige commercial entre un actionnaire et les propriétaires de la société. Elle a débordé pour empiéter sur la sphère familiale. Car, de l'avis de Lotfi Nezzar, à travers cette campagne, c'est la famille de l'ancien ministre de la Défense qui est ciblée. «Nous aurions aimé épargner à l'opinion publique ce déballage complètement incongru et qui, malheureusement, s'est invité dans le débat bien malgré nous, mais M. Mouloud Meghezzi est allé trop loin dans son invective et ses accusations fallacieuses pour que nous gardions le silence devant une telle diffamation abjecte», a commenté M. Nezzar pour qui les «allégations de M. Meghezzi sur un supposé défaut de paiement au sujet desquelles la justice tranchera, a pris la tournure d'une scandaleuse entreprise de propagande dont la frénésie et l'insistance trahissent des desseins inavoués».

Il met en cause l'authenticité des documents présentés par Mouloud Meghezzi qui a intenté un procès devant un tribunal d'un comté de l'Etat de New York, pour réclamer une «créance imaginaire» sous la casquette de citoyen américain. L'ouverture du procès est prévue pour le 20 juin prochain.

Lotfi Nezzar a tenu à démonter les «preuves» présentées par le plaignant. Sur un prétendu contrat entre SLC et la société Chass de Mouloud Meghezzi, Lotfi Nezzar déclare : «Ce faux contrat a été porté pour la première fois à ma connaissance après sa transmission par le tribunal américain. Je suis supposé l'avoir signé en 2003, en qualité de directeur général de l'entreprise, au vu de la griffe qui y est apposée. Or, je n'ai assuré cette fonction (de DG, Ndlr) qu'à partir de 2006, soit trois années plus tard.»

En outre, dans le dossier présenté aux juges américains, figurent des correspondances que Lotfi Nezzar est supposé lui avoir transmises, comportant une griffe avec une faute flagrante sur le prénom du DG de la SLC : Lofti en lieu et place de Lotfi. Ayant décidé «d'aller jusqu'au bout», le DG de SLC se dit prêt à porter le conflit devant un tribunal fédéral américain. «M. Mouloud Meghezzi est un menteur doublé d'un faussaire», a ensuite affirmé M. Nezzar en référence aux faux documents que le plaignant a présentés devant la justice américaine.

D'abord la genèse. Les actionnaires de la société SLC dont le cœur de métier sont les télécoms, tous de la famille Nezzar, ont consenti à Mouloud Meghezzi (un cousin) 5% des actions dans le but de le motiver, par l'intéressement aux résultats, et lui permettre d'augmenter ses revenus.

Il a intégré immédiatement la société en tant que directeur technique, d'abord, ensuite comme consultant jusqu' en 2010. «Au fur et à mesure du développement de son activité, la société a procédé à plusieurs augmentations de capital conformément aux règles de gestion universelles. M. Mouloud Meghezzi a souscrit volontairement à toutes ces augmentations, à l'exception de celle effectuée en 2015, à laquelle il a refusé catégoriquement d'adhérer (…)», a ajouté M. Nezzar qui souligne que cette affaire est partie de là.

Créée en 2001, SLC a pour objet la mise en place et l'exploitation d'un réseau de télécommunications à haut débit sans fil. En 2016, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 3,75 milliards DA. Le DG de SLC assure que son entreprise n'est plus endettée.

Y. D.